

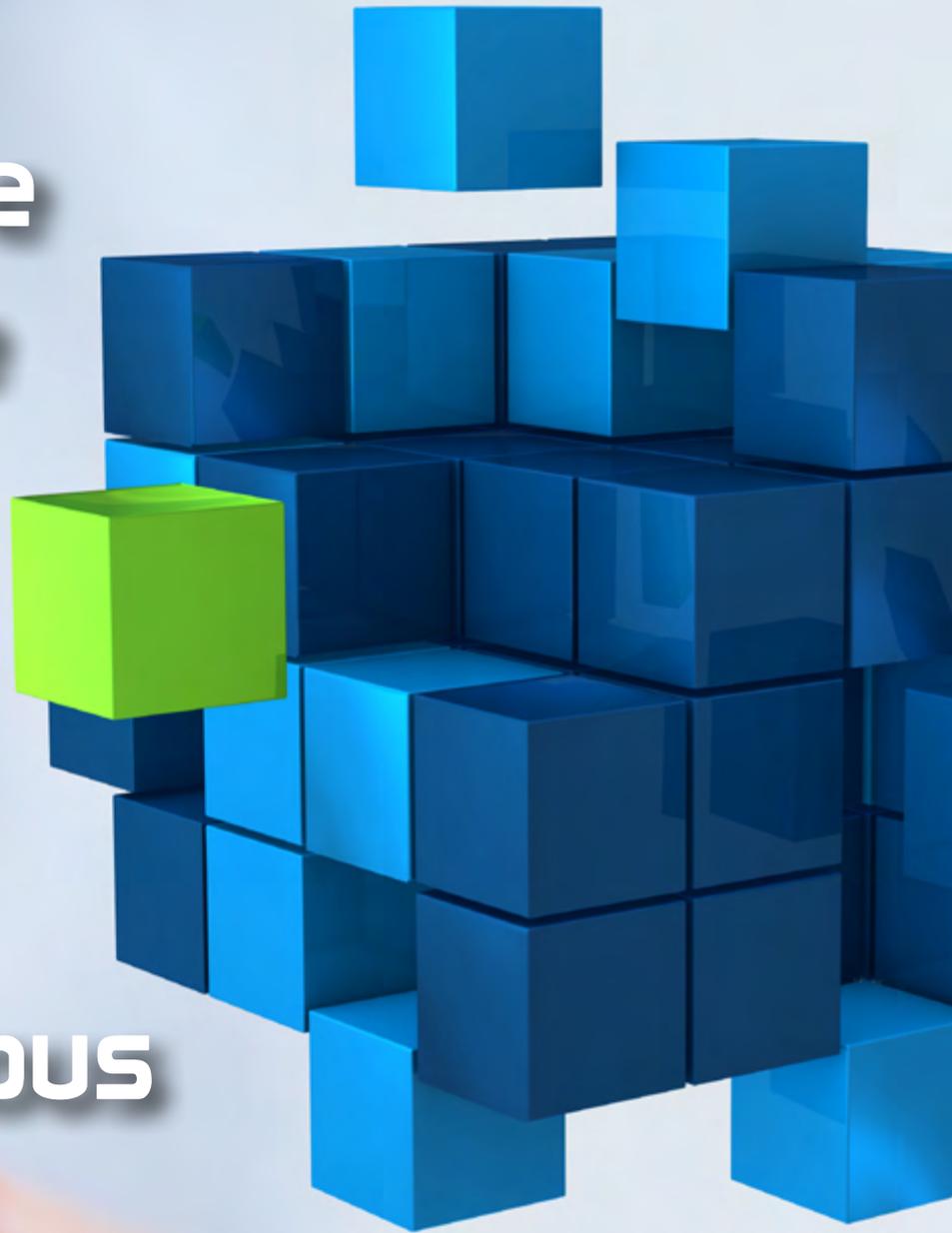
# Champagne Picarde **INFO**

septembre 2015

numéro 13

**Construire  
ensemble**

**pour Tous**



le journal de votre communauté de communes

Dans un contexte de baisse des dotations et de morosité économique, les collectivités sont désormais soumises à des arbitrages financiers rigoureux.

Poursuivre une politique de services à la population qui est la priorité de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde et vouloir investir dans les équipements nécessaires pour notre territoire ne peuvent désormais se faire que de manière raisonnée et consciente en s'interrogeant sur la pérennité de l'équilibre financier dans nos communes et notre intercommunalité.

Dans ce contexte, la décision du conseil communautaire (1<sup>er</sup> juillet 2015) de basculer vers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le financement des déchets est un acte de raison. Notre redevance d'ordures ménagères va disparaître en 2016 et les déchets ménagers seront donc financés par la taxe. Il n'existe pas de système idéal et certains élus communautaires, partisans de la redevance ont également fait valoir des arguments justes. Mais, je le répète, la TEOM est un choix de raison qui nous garantit pour l'avenir de ne plus supporter 130 000 € d'impayés par an.

Les élus se sont également largement exprimés lors du vote du budget 2015 de la Champagne Picarde sur la nécessité de mener une analyse poussée et chiffrée de chaque service intercommunal afin de dégager des

pistes d'économies et de rationaliser certaines dépenses. Cet exercice nécessaire est en cours et un bilan sera présenté en fin d'année.

Mais gérer une intercommunalité ne peut se réduire à gérer la crise !

Heureusement, il faut également se tourner vers l'avenir, s'interroger sur nos facultés à mener à bien des projets utiles au territoire.

Pour définir ces projets, les 48 maires ont été rencontrés au cours du mois de juin. Comme vous le découvrirez dans ces pages, ces échanges cordiaux et constructifs ont permis d'identifier des pistes de développement, de dégager des projets ou d'ouvrir la réflexion sur des compétences futures.

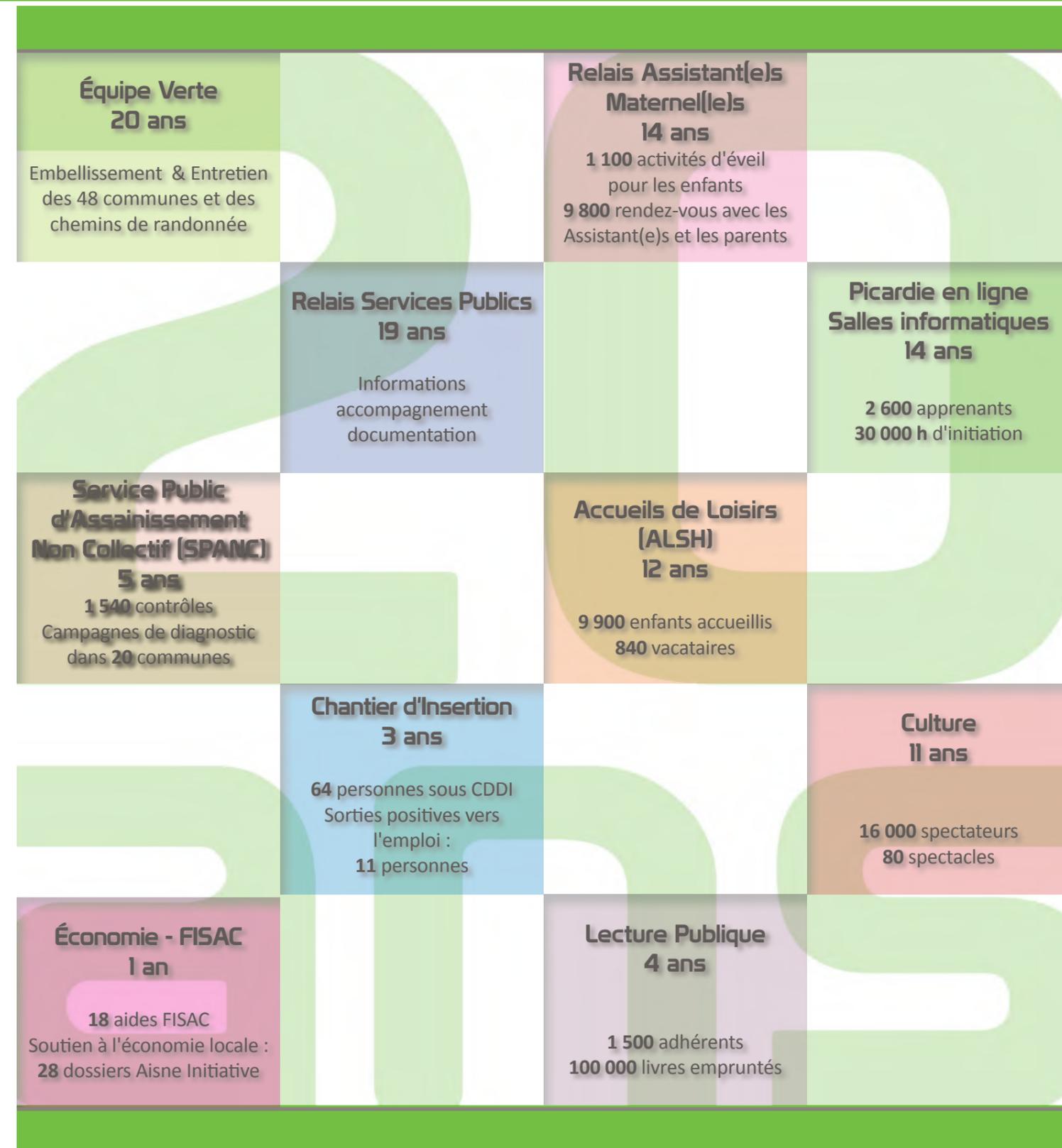
Dans un climat de réforme (fusion des régions, avenir des départements, regroupements de communautés de communes), l'exercice de gestion de nos communes ou de notre intercommunalité devient complexe.

Soyez toutefois assurés que les élus de la Champagne Picarde restent très présents et concernés pour poursuivre les efforts et donner un avenir à nos territoires ruraux.

**Le Président**

## Sommaire

■ <b>Sommaire &amp; Édito</b> .....	<b>p. 2</b>
■ <b>20 ans</b> .....	<b>p. 3</b>
■ <b>Les orientations 2016 pour votre communauté de communes</b> .....	<b>p. 4 &amp; 5</b>
■ <b>Application du Droit des Sols (certificats, permis de construire...)</b> .....	<b>p. 6</b>
■ <b>Environnement</b> .....	<b>p. 7</b>
■ <b>Emploi</b> .....	<b>p. 8 &amp; 9</b>
■ <b>Petite Enfance</b> .....	<b>p. 10 &amp; 11</b>
■ <b>Enfance Jeunesse</b> .....	<b>p. 12 &amp; 13</b>
■ <b>Culture</b> .....	<b>p. 14</b>
■ <b>Lecture Publique</b> .....	<b>p. 15</b>
■ <b>Informations pratiques</b> .....	<b>p. 16</b>



Champagne Picarde Info  
 2 route de Montaigne - 02 820 Saint-Erme  
 Tel : 03 23 22 36 80 - Fax : 03 23 22 36 84  
 E-mail : info@cc-champagnepicarde.fr  
 Directeur de la publication : Alain LORAIN  
 Textes : C.C. de la Champagne Picarde

Photos : Fotolia et service communication  
 Conception graphique : service communication  
 Impression : Alliance Partenaires Graphiques  
 Imprimé à 9 500 exemplaires  
 Date de parution : Septembre 2015  
 Dépôt légal : Septembre 2015 - ISSN : 2102-3417



# Orientations 2016

## Rencontre des Maires

« Environ 2h30 d'entretien avec chacun des 48 maires... Ce tour de la Champagne Picarde, réalisé en juin 2015, a mobilisé beaucoup de notre temps » souffle le **Président Alain LORAIN**. « Ce fût l'occasion pour le **nouveau Directeur de la Communauté de Communes, Franck CHARPENTIER** de découvrir toutes les communes et surtout, pour nous, un moment d'échange privilégié, plus complet et plus direct qu'en réunion publique. Nous avons abordé les projets et les problématiques de chaque commune. Grandes ou petites, nos communes gèrent des compétences lourdes comme les écoles, la distribution de l'eau, l'assainissement... L'emploi du temps des maires est bien rempli ! »



Franck CHARPENTIER

L'objectif prioritaire de cette rencontre était surtout de connaître l'avis des maires sur les compétences exercées par la Champagne Picarde, puis, de questionner les élus sur leurs attentes par rapport à la Communauté de Communes, sur les missions futures de l'intercommunalité et sur les projets à conduire.

## Bilan très positif de ces rencontres !

Au-delà de quelques dysfonctionnements évoqués, vos maires sont majoritairement satisfaits de l'action de la Champagne Picarde notamment des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- 85% des maires jugent "bien" ou "très bien" l'organisation des accueils de loisirs (centres aérés) ;
  - Plus de 70% d'entre eux sont "favorables" ou trouvent "utiles" les actions en direction de la petite enfance : gestion de 2 multi-accueils (crèches) à Marchais et à Guignicourt ainsi que l'activité du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s ;
  - Le chantier d'insertion, l'équipe verte ou encore le récent service pour l'instruction des permis de construire leur apparaissent comme une mutualisation très utile.
- Côté avenir, les maires sont favorables à l'étude de projets d'investissements :
- 2/3 des maires envisageraient favorablement la construction de maisons de services regroupant les activités petite enfance et jeunesse ;
  - 80% des maires estiment que le maintien de la piscine de Sissonne est prioritaire et que cet équipement aurait vocation légitime à être géré par la Champagne Picarde.

## De la redevance à la taxe... Du changement dans le financement des déchets ménagers

Il existe deux modes de facturation pour le service déchets ménagers : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Une troisième possibilité est de n'appliquer ni taxe, ni redevance mais de majorer les taux d'imposition pour financer la gestion des déchets.

Ce choix relève actuellement de chacune des Communautés de Communes même si l'exercice réel de la collecte et du traitement des déchets ménagers a été mutualisé au sein du SIRTOM du laonnois.

Depuis 2005, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde appliquait une Redevance (REOM) calculée en fonction du nombre de personnes au foyer.

Suite à la délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet, une TEOM sera désormais appliquée à partir de 2016 en remplacement de la REOM.

Comme pour 70% des collectivités en France, la TEOM sera donc la règle pour la Champagne Picarde.

Cette TEOM dont les modalités de mise en place et d'application sont régies par le code des impôts sera calculée chaque année à partir de la valeur locative de vos propriétés bâties.

En 2016, vous ne recevrez donc plus de redevance en mai comme les années précédentes. Le montant de la TEOM à payer en 2016 figurera sur votre avis d'imposition à la taxe foncière 2016.

## Comment est calculée la TEOM ?



La TEOM sera calculée individuellement en multipliant le montant de la base servant de référence à l'établissement de votre taxe foncière sur les propriétés bâties par un taux voté chaque année par le conseil communautaire. Cette TEOM financera le coût de la collecte, le traitement et la valorisation de vos déchets.

Le passage à la TEOM est un choix de la Champagne Picarde (32 délégués pour la taxe, 18 délégués pour la redevance) dicté notamment par le souci de mettre fin aux nombreux impayés liés à la facturation directe en redevance mais également à la lourde gestion administrative. En redevance, la Champagne Picarde facturait directement et devait s'assurer du paiement. Au 30 juin, le cumul des redevances impayées sur les déchets ménagers depuis 2010 est supérieur à 600 000 € avec une tendance annuelle à la hausse. La TEOM permettra de mettre fin à ces impayés croissants.

La base servant de calcul étant radicalement différente, votre facture d'enlèvement d'ordures ménagères pourra varier par rapport à 2015. Les simulations réalisées montrent qu'environ 70% des ménages vont payer moins via la TEOM, 30% des foyers payeront un montant légèrement supérieur.

Cela n'aura aucun impact sur les conditions de collecte ou le fonctionnement des déchetteries qui resteront gérés par le SIRTOM du Laonnois.

## Optimiser les services par rapport à l'ensemble des dépenses : des pistes de réflexion...

Imaginer de nouvelles compétences et projeter de nouveaux investissements impliquent forcément une réflexion conjointe sur les moyens financiers pour les engager. Lors du vote du budget 2015, les élus communautaires ont souhaité un état des lieux exhaustifs des coûts réels des divers services intercommunaux afin de :

- pouvoir s'interroger sur la pertinence de toutes les actions ;
- revoir certaines dépenses en réalisant les économies nécessaires ;
- ajuster les recettes de certains services à la population.

Depuis le printemps 2015, les élus travaillent dans ce sens avec les services intercommunaux. Une analyse financière prospective sur plusieurs années sera réalisée pour vérifier les capacités de financement et la possibilité de poursuivre le développement des actions de la Champagne Picarde.

## Plusieurs pistes de réflexion sont menées par vos élus :

### • L'adaptation des tarifs des accueils de loisirs :



Les enfants de 4 à 14 ans sont accueillis sur 2 sites aux petites vacances et sur 6 sites en juillet. Le tarif hebdomadaire est identique depuis plus de 10 ans. Ce tarif comprend l'encadrement, les sorties, les ateliers pédagogiques, les spectacles, le repas et le goûter. Chaque équipe est composée d'un directeur, d'agents de service (cantine et ménage par site), d'un animateur pour 8 enfants pour les enfants de moins de 6 ans, d'un animateur pour 12 pour les enfants de plus de 6 ans. Pour permettre l'accessibilité de tous les enfants du territoire aux accueils de loisirs, un transport est organisé matin et soir, desservant toutes les communes de la Champagne Picarde.

**Pour maintenir la qualité du service, il semble juste de réévaluer légèrement la participation des familles.**

### • L'augmentation de la tarification des services culturels :

Des spectacles petite enfance, en lien avec la lecture publique ou encore les accueils de loisirs sont régulièrement proposés tout comme des spectacles scolaires avec transport de l'école au site du spectacle et deux visites annuelles avec conférencier. L'accès à la culture accessible à tous est à maintenir mais, la tarification actuelle reste très faible. **La tarification sera revue dès l'automne 2015.**

### • Le devenir de l'accueil de jeunes pour les 14/17 ans :

Véritable relais de l'action parentale, l'accueil des pré-ados et ados permet aux jeunes d'être écoutés, d'échanger et de rencontrer d'autres jeunes en présence d'animateurs confirmés. L'accueil fonctionne en soirée, le mercredi après-midi et aussi pendant les vacances scolaires. Situé face au collège de Sissonne, cet accueil est fortement apprécié par les jeunes du nord du territoire. En dépit des difficultés d'accessibilité liée au transport, ce lieu est déjà connu par une centaine de jeunes du secteur de Sissonne.

Néanmoins, le service s'avère inéquitable dans la mesure où il n'est pas proposé aux jeunes du sud du territoire.

**Plusieurs options sont à l'étude : la remise en question du service, son développement sur le sud du territoire ou son maintien en l'état.**

### • Le réseau de lecture publique :

Il vous permet de réserver en ligne des ouvrages qui naviguent de bibliothèque en bibliothèque pour arriver jusqu'à vous ! Le nombre de réservations ne cesse d'augmenter avec plus de 30 000 réservations annuelles. **La gratuité de ce service sera maintenue.**

## Investir...

### Pour renforcer les services à la population

La Champagne Picarde est un vaste espace rural médian entre les agglomérations rémoise et laonnoise avec 4 bourgs centres (Guignicourt, Liesse-Notre-Dame, Saint-Erme et Sissonne) fonctionnant en interaction avec les 44 autres communes.

Depuis 20 ans, la Champagne Picarde s'est fortement impliquée dans le développement des services en faveur de la population : le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s, les multi-accueils (crèches, haltes garderies), les accueils de loisirs, l'accueil de jeunes, l'action culturelle, les plates formes informatiques, les Relais Services Publics. La lecture publique a été renforcée pour dégager une dynamique territoriale et non plus locale. **Ces services n'ont plus à démontrer leur utilité et leur qualité.**

Toutefois, un défaut d'harmonisation géographique des services est à noter de même qu'un manque de locaux adaptés pour ces activités.

À l'horizon 2016, il convient de s'interroger sur une restructuration de l'ensemble des services peut-être sous la forme de «Maisons multi-services». Cette construction de bâtiments aurait pour objectifs d'héberger voire de développer certains services (crèches, haltes garderies, RAM, outils numériques...) et de mutualiser les coûts de fonctionnement dans des locaux adaptés au public : un même lieu pour mieux articuler les services et répondre à vos besoins.

Le Service en milieu rural est un véritable atout pour maintenir la population de notre territoire rural.

### Pour conserver les équipements structurants

Définir les équipements structurants essentiels à un territoire puis trouver ensemble les moyens de les financer ou de les maintenir, voilà le fondement de l'intercommunalité.

À l'issue des échanges avec les maires, plus de 80% d'entre eux considèrent la piscine comme un équipement à vocation intercommunale indispensable pour permettre aux enfants d'apprendre à nager. Cet équipement accueille plus de 50 000 visiteurs par an issus du territoire et des environs ainsi que la quasi totalité des écoles de la Champagne Picarde.

Actuellement gérée par la commune de Sissonne, la piscine construite dans les années 70 est vieillissante. L'idée fait son chemin de mutualiser cette compétence pour assurer sa pérennité en la transférant à la Champagne Picarde qui sera seule capable d'assurer sa réhabilitation ou sa reconstruction.

# Application du Droit des Sols



## Dossiers instruits depuis juillet :

- 23 certificats d'urbanisme
- 21 dossiers de déclaration préalable de travaux
- 11 dossiers de demande de permis de construire



## Certificat, déclaration, permis de construire... Qu'est-ce que c'est ?

### Les certificats d'urbanisme :

- Ils renseignent sur :
- les règles d'urbanisme applicables à votre terrain
  - la liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain, partenariat...)
  - la possibilité pour votre terrain d'être utilisé pour la réalisation de votre projet
  - l'état des équipements publics (voies et réseaux)

### La déclaration préalable de construction ou travaux :

La déclaration préalable de travaux est un acte administratif délivré par l'administration permettant de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. (Aménagements de combles, construction < 20 m<sup>2</sup>, pose de fenêtres de toit...)

### Le permis de construire :

Le permis de construire est un acte administratif exigé pour tous les travaux de grande importance. (Construction > 20 m<sup>2</sup>, création d'ouverture...)



## Instruction des permis de construire et autres autorisations

### Un service commun pour pallier le désengagement de l'État

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) impose la reprise de l'instruction des actes d'urbanisme d'Application du Droit des Sols (ADS) par les collectivités et supprime la mise à disposition des services de l'État pour instruire les autorisations des droits des sols dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé, et situées dans un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants.



Pour trouver une solution cohérente à cette nouvelle responsabilité des maires, un service commun pour l'Application du Droit des Sols (ADS) a été créé à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde afin de prendre en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme) des communes concernées.

Ce nouveau service, financé par les communes sous convention avec la Champagne Picarde, prend le relais de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour assister 12 communes désormais responsables des instructions : *Berry-au-Bac, Condé-sur-Suippe, Guignicourt, Liesse-Notre-Dame, Maizy, Menneville, Orainville, Pignicourt, Pontavert, Roucy, Sissonne et Saint-Erme.*



La Communauté de Communes de la Champagne Picarde s'est dotée d'un outil informatique spécifique installé dans les communes, afin d'enregistrer l'ensemble des dossiers, pour permettre le suivi de l'avancement des dossiers en lien direct avec le nouveau service instructeur.

Monsieur Jean Michel POTARD a été recruté fin juin 2015 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.



### Votre interlocuteur privilégié reste cependant votre mairie.



Notre instructeur gère la phase administrative et propose au maire la décision. Ce dernier reste signataire et responsable de la décision sur l'autorisation d'urbanisme. Dans toutes les communes, comme habituellement, **le public continue à déposer ses demandes d'autorisation d'urbanisme en mairie.**

# Environnement



## Éolien La-Malmaison

Après de longues années d'études et de procédures administratives, le premier parc éolien sur la Communauté de Communes de la Champagne Picarde sort de terre !



Les fondations des éoliennes sont réalisées et 6 machines fonctionneront début 2016.

Hautes de 95 m (sommet du mât), ces éoliennes sont situées sur la commune de La-Malmaison à proximité du hameau de Robertchamp (900 m pour la plus proche des habitations).



Ce projet est porté par la société WPD (Wind Power Development), énergéticien européen.

Cette installation est une bonne nouvelle pour la commune et la Champagne Picarde qui bénéficieront de recettes fiscales supplémentaires dans les prochaines années.



## Protection de la biodiversité : tous concernés !

### Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE est un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, corridors écologiques, habitats naturels) et visant le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau. L'enquête publique sur le SRCE de la région Picardie s'est terminée le 15 juillet dernier. Ce schéma sera définitivement adopté en fin d'année. Ce schéma définit notamment une "Trame Verte et Bleue" qui dessine un **réseau écologique** formé de continuités terrestres et aquatiques (bois, rivières, milieux naturels...). C'est **un outil d'aménagement durable** du territoire. Elle doit **permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.**

### Le SCRE : Ça sert à quoi ?

Ce schéma sera pris en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. La trame verte et bleue sera déclinée dans le Schéma de Cohérence Territoriale de votre territoire en cours d'élaboration.

### Sur le territoire de la Champagne Picarde :



**Le marais de la Souche :** Sur les communes de Chivres-en-laonnois, Gizy, Liesse-Notre-Dame, Mâchecourt, Marchais, Missy-lès-Pierrepont, Montaigu et Sissonne. Le marais de la Souche est issu du comblement naturel d'une vaste dépression modelée par le pâturage et l'exploitation de la tourbe, il s'étend sur environ 3000 ha. Tourbières, canaux, prairies humides et étangs s'y côtoient. Les étangs issus d'extraction de la tourbe présentent des eaux alcalines chargées en carbonates de calcium. Dans ces milieux se trouvent des Characées, le Luronium nageant, l'Utriculaire commune, le Butor étoilé, la Leucorrhine à gros thorax, l'Aesche isocèle...



Butor étoilé



Crapaud calamite

**Le camp militaire de Sissonne... Une richesse partagée** Il s'est inscrit à l'inventaire régional des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique. Il fait l'objet d'une démarche de développement raisonné des activités en conciliant impératifs des armées et prise en compte des sensibilités environnementales, le partenariat entre la défense et le conservatoire des sites naturels de Picardie étant un des éléments qui illustrent cette démarche.

**Au sud-Ouest du territoire, à Roucy, une cavité souterraine, accompagnée d'une bande de terrain en périphérie, constitue le refuge d'une population de chauve-souris (Petit et grand Rhinolophe, Oreillard, Vespertilion à oreilles échanquées), espèces peu fréquentes en Picardie.**



Grand Rhinolophe



## Chantier d'insertion

Les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), les personnes prises en charge par l'aide sociale, les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté peuvent intégrer le chantier d'insertion via un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) de 6 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois. L'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS), la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) pour les jeunes de moins de 26 ans, Cap Emploi pour les travailleurs handicapés proposent des personnes pour les recrutements du chantier d'insertion de la Champagne Picarde. Néanmoins si vous rencontrez des difficultés sociales et professionnelles, vous avez la possibilité de vous renseigner et de déposer directement votre candidature à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.



## Témoignage de Francine bénéficiaire du chantier en 2014 :



«À 52 ans, je touchais le RSA et j'étais sans travail depuis 6 ans. Grâce au chantier d'insertion, j'ai appris à refaire les joints des murs, à tailler des pierres, à travailler en équipe. En plus des 20h par semaine au chantier d'insertion, on m'a même trouvé un travail complémentaire de 15h par semaine grâce à l'accompagnement social et professionnel dont nous bénéficions. Pour que je puisse faire ces heures, mes horaires ont été aménagés. Dans ma vie, j'ai été caissière, comptable dans un garage, jamais je n'aurais imaginé être manœuvre. Sans le savoir, on est capable de plein de choses, il faut juste être courageux car c'est un travail physique ! Quand je rentre le soir, je suis fatiguée, mais je sais pourquoi.»

## Des solutions pour les jeunes



### L'engagement de Service Civique

L'engagement de service civique permet à un **jeune volontaire** de contribuer à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale par des actions à caractère éducatif, environnemental, humanitaire, sportif, etc. Les actions à caractère religieux ou politique en sont exclues. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, ce service civique est universel : **tous les jeunes de 16 à 25 ans** qui souhaitent s'y engager doivent se voir proposer un contrat.

### Quelles sont les missions accessibles ?

Il s'agit de missions d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

### Qui peut en bénéficier ?

Aucune condition de formation, de compétences particulières, d'expériences professionnelles ou bénévoles préalables n'est exigée. Seuls 2 critères d'âge et de nationalité sont imposés.

### Condition de nationalité ou de résidence

Il est ouvert aux jeunes de nationalité française ou aux citoyens d'un autre pays de l'Espace Économique Européen.

### Durée de la mission ?

Entre 6 et 12 mois de manière continue. La durée hebdomadaire est de au moins 24 heures, et potentiellement jusqu'à 48 heures (35 heures si le jeune est mineur). Il ne s'agit donc pas d'un bénévolat.

### Comment s'inscrire ?

Utiliser le téléservice dédié ou postuler directement auprès des organismes proposant des missions après avoir créé son compte sur le site : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

### Dans quelles conditions se déroule la mission ?

La mission est accomplie en France ou à l'étranger auprès d'organismes agréés par l'État : une association ou une fondation sans but lucratif, un établissement public, une collectivité locale. L'ensemble des conditions fait l'objet d'un contrat entre le volontaire et l'organisme.



### Quel est le statut du jeune pendant le service civique ?

Il n'est ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole. Il ne perçoit pas de salaire mais une indemnité. Il peut cependant bénéficier de certains avantages.

Le jeune volontaire bénéficie d'une indemnité mensuelle minimale de 507,21 € brut (soit 467,34 € net).

Il perçoit en plus une prestation d'un montant minimum de 106,31 € net en nature ou en espèces correspondant aux frais d'alimentation ou de transports.

### Service Volontaire Européen



Le Service Volontaire Européen (SVE) fait partie du programme Erasmus +, mis en place en janvier 2014 par la Commission Européenne. Il permet à des jeunes de participer à des activités dans des domaines tels que la culture, le sport, la protection civile, l'environnement... dans un pays de l'Union Européenne.

### Pour vous engager dans un SVE :

Vous devez être âgé de **18 à 30 ans** et résider régulièrement dans un pays membre de l'Union européenne ou dans un pays partenaire du programme «jeunesse en action». Il n'y a ni condition de diplôme, ni condition de niveau en langue étrangère.

(À noter : pour bénéficier d'un SVE entre 16 et 18 ans, il faut pouvoir être reconnu comme faisant partie des jeunes avec moins d'opportunités - Jamo.)

### Conditions dans lesquelles se déroule la mission :



La mission se déroule hors de France, dans un des pays membres ou partenaires de l'Union Européenne : pays de l'Espace Économique Européen (EEE), pays candidat à l'adhésion à l'Union Européenne (Turquie, République de Macédoine), pays ou régions "partenaires voisins de l'Union européenne" (Pays de l'Europe de l'Est, des Balkans, Fédération de Russie) et pays "partenaires dans le reste du monde". Pour les **mineurs** la mission dure **entre 2,5 semaines et 2 mois**, pour les **majeurs**, la mission dure **entre 2 et 12 mois**.

La Commission Européenne couvre les frais de séjour et prend en charge une partie des frais de transport.

Le volontaire perçoit, en outre, une **indemnité journalière**, variant selon le pays **entre 50 € et 160 €**. En plus de la protection sociale due aux personnes volontaires, il bénéficie de formations, de cours de langue et d'un tutorat.



## La Garantie Jeunes

**Amener les jeunes en grande précarité à s'installer de façon autonome dans la vie active.**

La Garantie jeunes doit permettre l'insertion durable dans un emploi ou l'entrée en formation.

### Qui ?

**Jeunes de 18 à 25 ans révolus**, quelque soit le niveau scolaire, ni en emploi, ni en formation, ni en études, en grande précarité financière, cohabitant ou autonome, motivé pour trouver ou retrouver une activité professionnelle.

### Quoi ?

- **Accompagnement intensif :**
  - En collectif : tous les jours entre 4 à 6 semaines dès l'entrée
  - En individuel : planification de façon hebdomadaire des démarches à effectuer
- **Versement de ressources :** allocation forfaitaire et mensuelle de 452,21 € cumulable avec les autres aides sociales. N'entre pas dans le revenu fiscal, et est dégressive en fonction des heures travaillées dans le mois.

### Comment ?

**Contrat réciproque d'engagement d'une durée de 12 mois :**

#### La mission locale :

- Accompagnement
- Ateliers collectifs
- Suivi hebdomadaire
- Vérification des démarches

#### Le jeune :

- Présence obligatoire
- Mise en situation professionnelle ou de formation
- Déclaration mensuelle des ressources d'activité

**Programme d'accompagnement basé sur le principe de "L'emploi d'abord" et d'une pluralité des mises en situation professionnelle.**

### L'accompagnement Garantie Jeunes doit permettre au jeune :

- d'être autonome dans les actes de la vie quotidienne ;
- de développer sa propre capacité d'action ;
- de développer sa culture professionnelle ;
- de maîtriser les compétences sociales et professionnelles fondamentales ;
- d'appréhender le monde du travail de façon autonome.

**Contact : Maison de l'Emploi et de la Formation - 4a Av. Carnot 02000 Laon - Tél : 03 23 27 38 90**





## Un service à votre disposition

- \* Conseiller les **familles** sur :
  - les différents modes d'accueil, pour faire un choix de garde adapté à votre situation,
  - les différentes aides financières proposées par la CAF et la MSA,
  - les démarches administratives auxquelles vous êtes confrontés en tant qu'employeur (déclaration du salarié, contrat de travail, rémunération...).
- \* Proposer la liste des assistant(e)s maternel(le)s du territoire.
- \* Informer les **Assistant(e)s Maternel(le)s** sur : leur statut, leurs droits et obligations (contrat de travail, salaire, déclaration de revenus... ).  
*Un accompagnement au quotidien dans l'exercice de leur profession.*

## \* Des activités d'éveil pour les enfants

Accompagné d'un adulte, l'enfant dès son plus jeune âge peut profiter d'activités dans un lieu aménagé. Entre jouets, activités et comptines, l'enfant découvre la vie en collectivité, un passage en douceur avant l'entrée à l'école.

Tous les mardis matin à Saint-Erme et tous les jeudis matin à Menneville.  
Inscrivez-vous directement sur : [www.cc-champagnepicarde.fr](http://www.cc-champagnepicarde.fr) ou en appelant au 03 23 22 36 80

## Contact

Marie PAMART : 03 23 22 36 81  
[trottin-trottine@cc-champagnepicarde.fr](mailto:trottin-trottine@cc-champagnepicarde.fr)



## Le relais Trottin-Trottine

Retour en images sur de belles rencontres...

### Ateliers autour du spectacle "Un Papillon dans la neige"



### Ateliers avec "Janik COAT" Auteure - Illustratrice



### Découverte des abeilles et du métier d'Apiculteur



## Les actualités du second semestre 2015

«L'art est un jeu d'enfant» Marx Ernst

### Ateliers "Lisette Carpette"

Créer sa Carpette à contes ou tapis à histoires...

Les lundis matin : 21 sept. - 2 nov. - 30 nov. - 14 déc.

Bibliothèque de Condé-sur-Suipe



Lors de ces ateliers, *Marion Cailleret*, conteuse et accordéoniste de la compagnie «*Chats Pitres et Rats Conteurs*» vous apprendra à créer un tapis de lecture (comment le concevoir, chercher les livres, les comptines qui viendront s'insérer dedans et comment faire vivre son tapis).

#### Pour qui ?

Pour les assistant(e)s maternel(le)s, les parents, les grands-parents... (Les enfants pourront être présents).

#### Qu'est-ce que c'est ?

La carpette (c'est le tapis !) représente un petit décor, les livres sont cachés dans des petites poches. Il y a aussi des petits éléments à bouger (des bonhommes, des animaux, des légumes... selon le thème), des petites choses à soulever ou à ouvrir.

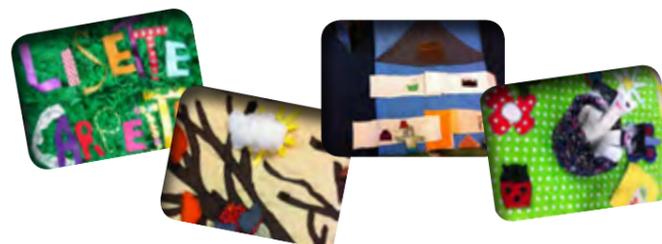


#### La réalisation

Une grande carpette, très modulable, comme un paysage constitué de plusieurs éléments indépendants. L'idée est d'avoir un tapis évolutif que vous pourrez utiliser de différentes manières et que vous pourrez emprunter par partie.

Vous pouvez imaginer faire une vingtaine de personnages (selon la complexité des décors, il faudra jongler entre l'un et l'autre).

*Marion Cailleret* fournira tout le matériel et s'occupera de la couture.



#### Le déroulement

##### La 1<sup>ère</sup> séance :

Une représentation d'une carpette, recherche de thème, premières pistes de décor et de personnages + définition d'une couleur de fond.

##### Séances 2 et 3 :

Découpe des éléments de décor + personnages. En parallèle, recherche bibliographique et répertoire de comptines.



Séance 4 : Dernières finitions (essentiellement couper les fils), représentation de la carpette et indications d'utilisation.

### Ateliers - C<sup>ie</sup> Atipik

Mardi 27 oct. - Activités à Saint-Erme

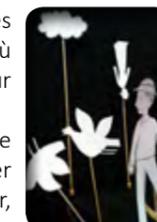
Jeudi 29 oct. - Activités à Menneville



"Proposer une palette d'outils et de matières, un espace de jeu et d'expérience suscitant la curiosité et l'imagination. Aller à la découverte de son regard et de son geste afin de mettre à jour des histoires inédites, les tisser, les récolter, les emporter. Utiliser l'objet et en jouer pour prendre un détour pour dire, s'aventurer et se construire..."

Il ne s'agit pas de faire jouer les enfants et de les observer mais de proposer des expériences où chacun peut saisir un moment de jeu à deux, pour lui-même...

Partir d'une feuille blanche toute simple, posée sur le sol, y plonger son regard, écouter et laisser monter les images à sa surface puis plier, froisser, déchirer, coller, bricoler...



### Petit frère petite soeur - C<sup>ie</sup> Atipik

Mercredi 28 oct. - 16h30 - Salle des fêtes de Sissonne



Dans un univers minimaliste, la conteuse déroule l'histoire de "Petit frère et petite soeur". Une adaptation tout en tendresse du facétieux album d'Elzbieta pour les plus petits. [...] (cf p.14 - Culture)





## Des centres de juillet hauts en couleurs... Merci à tous !



## Petites Vacances d'octobre : Accueils de loisirs pour vos enfants de 4 à 14 ans !

Coucy-lès-Eppes



Pontavert

### Des objectifs éducatifs

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins
- Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne
- Sensibiliser les enfants au développement durable, leur permettre d'y contribuer

### Des activités ludiques

Les Accueils de Loisirs proposent à vos enfants des **activités manuelles ou artistiques, des jeux sportifs, culturels et informatiques, des sorties** (spectacle, cinéma, piscine, patinoire, parc d'attraction.. ). Plus encore, l'accueil de loisirs est un **espace de socialisation** où les jeunes des différentes communes se rencontrent pour **partager petites histoires et grandes expériences.**

## Programme des petites vacances

du 19 au 23 octobre 2015



Ateliers d'improvisation humoristique

Ateliers «l'Art est un jeu»  
(cf p.14 - Culture)



+ Activités manuelles et sportives

du 26 au 31 octobre 2015



C<sup>ie</sup> ATIPIK  
Ateliers théâtre d'ombre

Spectacle  
«Histoires Folles de M. POL»  
(cf p.14 - Culture)



+ Activités manuelles et sportives

### Tarifs (hors déductions CAF ou MSA)

ALSH : pour une semaine de 5 jours...

61 €	118 €	168 €

...de 9h à 17h

Repas et activités compris.

Transport gratuit assuré par secteur géographique

Modes de paiement : espèces, chèques, chèques vacances

Tickets CÉSU pour les enfants de - 6 ans. (Bons CAF et MSA acceptés)

### Inscriptions

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site :  
[www.cc-champagnepicarde.fr](http://www.cc-champagnepicarde.fr)  
Services à la population/Accueils de loisirs

Informations au 03 23 22 36 80



Retrouvez toutes les photos et vidéos des accueils de loisirs de juillet sur le site de la Champagne Picarde - Rubrique Services à la population - Sous menu : Accueils de Loisirs



## Agenda culturel

### Vernissage : "L'art est un jeu"

Dimanche 25 octobre - Espace Culturel de Sissonne  
À partir de 14h

Un rendez-vous pour faire parler la créativité de vos enfants et la vôtre !

Poète, créateurs de sons ou d'instruments de musique, peintre, comédien ou photographe... Partez à la découverte de l'artiste qui sommeille en vous !

L'art comme dénominateur commun et révélateur de talents ! Les émotions sont

depuis notre plus tendre enfance notre meilleur support de création... Un zeste de réflexion, de la poudre d'organisation, un soupçon d'information pour que naisse un arc-en-ciel d'activités diverses et variées rassemblées autour d'une seule envie : créer ensemble et rendre l'art et ses astuces de créateurs accessibles à tous ! Et nous disons bien tous ! Les enfants, les parents, les grands-parents, les animateurs de tous les secteurs...



### "Paris obscur" - Visite avec conférencier

Samedi 3 octobre - Départ à 7h de Saint-Erme  
Sortie à Paris - À partir de 8 ans - Durée : 1h30mn



Guidé par un conférencier, vous allez voyager dans le temps au cœur d'un Paris inconnu et mystérieux. Derrière la ville Lumière se cache une facette plus sombre, plus obscure mêlant légendes et magie noire...

Votre visite guidée débutera place Maubert sur les pas de maître Albert de Cologne le Magicien, puis votre conférencier vous emmènera devant

Notre-Dame, cathédrale entourée de fables et de mystères. C'est devant la tour Saint-Jacques que vous comprendrez comment la réalité peut dépasser la fiction et au cœur de la rue de la Ferronnerie que vous apprendrez comment le "vert galant" perdit la vie... Juste après avoir évoqué l'ancien charnier des Saints-Innocents, la visite se terminera à la tour astrologique et astronomique de la "reine noire". En effet, c'est de cette tour que le mage de Catherine de Médicis pratiquait la magie noire. Certains racontent que durant les nuits d'orage, le fantôme du devin vient encore hanter la tour...



## Septembre - Décembre 2015

**Histoires folles de M. POL - C<sup>ie</sup> ATIPIK**  
Mercredi 28 octobre - 11h - Salle des fêtes de Sissonne  
Théâtre d'ombres - À partir de 4 ans - Durée : 35mn

Une maison inondée, un chapeau qui s'envole, une nuit glaciale à la belle étoile... Rien, et surtout pas les intempéries ne semble entamer la bonne humeur de Monsieur Pol. Le petit homme n'a pas son pareil pour voir la vie en rose et les imprévus sont d'excellentes occasions pour s'amuser avec les copains... C'est un homme pas ordinaire qui n'hésite pas à prendre des bains de pluie dans sa chambre à coucher, qui offre un chapeau à tous ses amis et qui accueille, dans sa toute petite maison, trois éléphants gris et autres animaux pour passer la nuit.



**Petit frère petite sœur - C<sup>ie</sup> ATIPIK**  
Mercredi 28 octobre - 16h30 - Salle des fêtes de Sissonne  
Théâtre d'ombres et de papier - À partir de 18 mois - Durée : 20mn



Dans un univers minimaliste, la conteuse déroule l'histoire de Petit frère et Petite sœur. Une adaptation tout en tendresse du facétieux album d'Elzbieta pour les plus petits.

Un petit oiseau, "Tuireli, Tuirelo", vient voir Petit frère puis Petite Sœur. Que cherche-t-il ? Un jardin pour faire son nid. Mais ni Petit Frère ni Petite Sœur ne possèdent de jardin. Ils s'unissent alors pour construire cet îlot nécessaire au bien-être de l'oiseau et de sa famille.

**Zone Rouge - C<sup>ie</sup> La Bigarrure**  
Mercredi 11 novembre - 20h - Espace Culturel de Sissonne  
Théâtre et musique - À partir de 9 ans - Durée : 1h30mn

Zone rouge est le nom donné en France à environ 120 000 hectares de champ de bataille où, à cause de dégâts physiques majeurs sur le milieu pendant la Première Guerre mondiale et en raison de la présence de milliers de cadavres et de millions de munitions non explosées, certaines activités ont été provisoirement ou définitivement interdites par la loi.

Les jeunes hommes appartenant à cette génération sacrifiée, de la grande saignée, ont suivi aveuglément leurs aînés, plus responsables encore, qui les ont envoyés sur les champs de bataille.

De Thierry Jahn d'après "La peur" de Gabriel Chevallier. Le personnage d'Antoine est directement inspiré de celui de Jean Dartemont, le double de Gabriel Chevallier dans son roman.

Ce message désabusé, que nous délivre Gabriel Chevallier, est salutaire, et il est au cœur de la conception du spectacle.



# Lecture Publique



## Comment emprunter un livre ?

En vous rendant dans une des bibliothèques du réseau ou en vous connectant sur le site de la Champagne Picarde : [www.champagnepicarde.fr](http://www.champagnepicarde.fr) - Rubrique Bibliothèques sur le Catalogue en ligne, vous pourrez consulter et faire votre choix parmi environ **40 000 ouvrages**. Pour toute réservation, votre **carte de lecteur distribuée gratuitement** dans la bibliothèque la plus proche, vous sera nécessaire pour valider votre panier.

De nombreuses nouveautés sont proposées tout au long de l'année autant pour les adultes que pour les enfants. Grâce à la navette, vous pourrez réserver un document se trouvant dans n'importe quelle bibliothèque du réseau et le recevoir dans la bibliothèque la plus proche de chez vous.

## Information

Désherbage dans vos bibliothèques...



L'emprunt du mot **désherbage** au langage du jardinier n'est pas innocent. Il s'agit de faire un tri dans les collections afin de garantir la vitalité de votre bibliothèque.

Vos bibliothèques ont donc donné un coup de frais à leurs sites cet été, pour vous offrir toujours plus de choix. Les bénévoles ont entamé « un travail de fourmi » en enlevant tous les ouvrages considérés comme vétustes ou obsolètes. Ceci afin d'offrir aux lecteurs des choix toujours plus actuels et une lisibilité des lieux plus grande...

## Retour en images

Restitution des ateliers SLAM...  
Classe de Cm<sup>2</sup> de M<sup>me</sup> PESSE - Sissonne



## Programme des animations du second semestre 2015 dans vos bibliothèques

### Ateliers d'improvisation humoristique

Mercredi 21 octobre dans les bibliothèques de Sissonne, Condé-sur-Suippe et Saint-Erme (respectivement à 10h, 14h et 16h)

Raphaël RÉMIATTE - C<sup>ie</sup> Pirouette Queue de Cerise - À partir de 7 ans



Pratiquer l'improvisation théâtrale c'est avant tout jouer et ne jamais se prendre au sérieux !

Mais c'est aussi écouter, construire, prendre des risques, maîtriser pour mieux détourner les codes du théâtre, du cinéma, de la littérature. C'est donc à la fois développer sa personnalité et sa culture. C'est évident : l'impro s'adresse aussi aux plus jeunes !

Inscriptions en bibliothèques

**"Humour vous avez dit humour !"**  
Raphaël RÉMIATTE

C<sup>ie</sup> Pirouette Queue de Cerise  
Vendredi 23 octobre - 18h - Salle des fêtes de Coucy-lès-Eppes  
Contes - À partir de 7 ans - Durée : 1h

On ne peut vivre sans Amour, c'est certain, mais pourrait-on vivre sans Humour ? Contes, lectures et devinette pour le plaisir de s'accorder une respiration dans le tumulte de nos vies...

«La Tradition Orale regorge de récits et autres contes drôles et cocasses, de menteries rigolotes, d'anecdotes truculentes, de devinettes...

Le conteur **Raphaël Remiatte** aura donc tout le loisir d'aller piocher dans sa besace les histoires qui ne manqueront pas de faire rire et sourire afin de passer tous ensemble un moment joyeux où gravité et tristesse iront voir là-bas si j'y suis...»



### Ateliers «Pop up»

Les mercredis : 18 - 25 novembre, 2 - 9 & 16 décembre

Sur le thème de Noël - Inscriptions en bibliothèques



"Pop up" : livre animé où les images se dressent en relief et s'animent lors du mouvement d'ouverture de la page. (Réalisation de cartes sous forme de pop-up).

**Des ateliers où se mêlent construction et créativité. Venez faire jaillir à votre tour la magie de Noël !**



(Exemples de réalisations)

# Informations Pratiques



Modification des horaires d'ouverture et des permanences - du 15 octobre au 31 décembre 2015

RSP de Saint-Erme	RSP de Guignicourt
Lundi : 9h - 12h / 13h30 - 17h30	Mercredi : 9h - 12h30
Mardi : 9h - 12h / 13h30 - 17h	Jeudi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h
Vendredi : 9h - 12h30	

Permanences des Partenaires

	RSP de Saint-Erme	RSP de Guignicourt
GVI Pôle Emploi (sur RDV)	Mardi	Jeudi
GVI CAF	Mardi : 15h - 16h30	Jeudi : 10h - 11h30
Maison de l'Emploi & de la Formation	Lundi : 9h - 12h	Jeudi après-midi (sur RDV)
SUPPLAY		Mercredi : 10h30 - 11h30
Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (sur RDV)		Vendredi matin - sem. paire



## Vente de billets de train !

Depuis début septembre 2015, le Relais Services Publics de Saint Erme est dépositaire de vente de billets SNCF. Les titres vendus sont les suivants...

**Les billets :** Tarif normal- Tarif réduit- Familles nombreuses - Billets carte 18-27- Découverte 12-25  
Billets carte sénior plus - Découverte sénior... Et bientôt des billets à petits prix pour vos loisirs !

**Les abonnements de travail Picardie Pass'Actifs : Hebdomadaires & Mensuels**



## Information sur les réouvertures et fermetures des déchetteries

Depuis le 14 septembre 2015 :

- **Réouverture des déchetteries de Pontavert et de Sissonne**
- **Fermeture de Guignicourt et de Liesse-Notre-Dame** dans le cadre de travaux de modernisation et de mises aux normes pour environ 2 mois.

**Nouveaux horaires de la déchetterie de Pontavert** (pendant la période de fermeture du site de Guignicourt) :  
Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 13h / 14h à 18h - Dimanche de 9h à 12h

**La déchetterie de Sissonne conserve ses horaires habituels :**

Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h / 13h à 18h - Dimanche de 9h à 12h

**La déchetterie de Mauregny-en-Haye reste ouverte :** lundi de 14h à 18h - mercredi de 9h à 12h / 14h à 18h,  
samedi de 9h à 13h / 14h à 18h - Dimanche de 9h à 12h.

Les déchetteries de Lizy, Aulnois-sous-Laon et Festieux sont également fermées.

Laon-Leuilly, Bourg et Comin, Crépy, Beautor et Saint-Gobain restent à votre disposition.



Les trois plates-formes **Picardie en Ligne** vous proposent...

à partir de septembre : **"Présentation Windows 10"** & **"Aide à l'installation"**

Pour tous renseignements, contacter les animateurs :

- Badredine au 06 31 66 24 10
- Bruno au 06 81 93 41 92